

- 1 **Avant-propos**
- 2 **Introduction**
- 5 **La mise en œuvre de la loi sur le développement durable
au Palais des congrès de Montréal**
- 15 **Objectifs gouvernementaux non retenus dans le Plan d'action
de développement durable**

Mot du président-directeur général par intérim

La Société du Palais des congrès de Montréal est assujettie à la Loi sur le développement durable depuis le 1^{er} janvier 2008, mais elle n'a pas attendu cette date pour agir. En effet, le vert est une couleur qui convient bien au Palais, et ce depuis longtemps.

Nos premières actions dans le domaine datent de la phase d'expansion du Palais en 2000-2002. C'est à cette époque que nous avons intégré des mesures visant à réduire notre consommation d'énergie et à rendre le bâtiment plus respectueux de l'environnement. En 2005, nous adoptons une politique environnementale et notre bâtiment écologique obtenait la certification BOMA BEST. Depuis, nous avons sans cesse continué à intégrer des mesures de développement durable dans notre gestion quotidienne. Pièce complémentaire de cette politique, notre guide d'accompagnement des événements écoresponsables était officiellement lancé en 2008.

La Société est désormais saluée comme un leader en efficacité énergétique au Québec, notamment grâce aux reconnaissances que lui ont accordé Hydro-Québec et l'Association québécoise de la maîtrise de l'énergie. Elle partage son expérience et son savoir-faire en participant à divers groupes de travail et comités visant à l'établissement d'une norme et d'une certification québécoise des événements écoresponsables et participe activement au comité responsable du développement du plan d'action environnemental de l'industrie touristique de la métropole.

Prenant à cœur notre responsabilité sociale en développement durable, nous avons mis sur pied plusieurs actions au bénéfice de la communauté montréalaise en collaboration avec nos partenaires et offrons aujourd'hui à nos clients un service d'accompagnement personnalisé en matière d'organisation d'événements écoresponsables. Nous invitons également nos sous-traitants, avec qui nous travaillons en proche collaboration, à participer à nos démarches et à nos activités en ce sens.

Sensibiliser et encourager nos clients à penser vert fait naturellement partie de nos responsabilités en matière de développement durable. Ce *Plan d'action de développement durable 2008-2010* fait état de notre engagement et illustre comment nous comptons poursuivre nos efforts à ce chapitre.

Acteur privilégié de l'industrie du tourisme d'affaires au Québec, nous demeurons en bonne position pour changer le cours des événements et croyons sincèrement que nous avons un rôle-clé à jouer dans l'évolution des mentalités et des pratiques.

Le président-directeur général par intérim
de la Société du Palais des congrès de Montréal



André Saucier

Derrière les couleurs, il y a... des idées vertes

Institution publique à vocation commerciale, la Société du Palais des congrès de Montréal génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier plan.

Grâce à une démarche environnementale entreprise en 2000 et des méthodes mises à l'épreuve à plusieurs reprises, la Société se positionne également comme un interlocuteur majeur en matière d'organisation d'événements écoresponsables. Cette démarche apporte un éclairage nouveau à sa mission première de sollicitation et d'accueil de congrès, d'expositions et d'événements spéciaux et lui permet d'intégrer les trois dimensions du développement durable — les dimensions sociale, économique et environnementale — à l'ensemble de ses activités. L'écoresponsabilité des événements est d'ailleurs l'élément majeur du développement durable en lien avec la mission de la Société. C'est pourquoi autant d'importance lui est accordée.

Le développement durable, une priorité

Par son engagement, ses réalisations et son programme d'accompagnement des événements écoresponsables, la Société démontre qu'elle est en mesure de changer le cours des événements. Du même coup, elle affirme que le développement durable fait partie de ses priorités, aujourd'hui et pour les années à venir. À titre d'acteur privilégié dans l'industrie du tourisme d'affaires, la Société est consciente du rôle qu'elle doit jouer dans l'évolution des mentalités et des pratiques en faveur du développement durable. Elle contribue activement à sensibiliser ses partenaires et ses sous-traitants à l'importance du développement durable en les incluant dans ses démarches et en s'impliquant dans la communauté et au sein de l'industrie touristique.

Une démarche environnementale se raffine au cours du temps et la Société est très sensible à la faire évoluer dans le bon sens. C'est pourquoi elle entend poursuivre ses efforts et reste à l'affût des meilleures pratiques afin de pouvoir les adapter à ses besoins et à ceux de ses clients.

Afin justement d'étendre la portée de ses efforts à ses clients, la Société propose une offre complète d'options écoresponsables, qui appelle un accompagnement personnalisé pouvant englober, selon les besoins, la participation d'un partenaire spécialisé.

Selon les données recueillies au 10 février 2009, 10 % des événements tenus au Palais intègrent des pratiques écoresponsables. L'objectif de la Société est de constamment faire augmenter ce taux en sensibilisant et en encourageant ses clients à initier des démarches écoresponsables dans le cadre de leurs événements et en les incitant à faire plus d'année en année.

Un accompagnement personnalisé

Parce que tout effort est louable, la Société a choisi d'offrir à ses clients une approche personnalisée en les guidant dans leur démarche écoresponsable. Les services proposés sont donc à la mesure des besoins réels des clients et à la hauteur de leurs capacités.

L'offre écoresponsable du Palais est détaillée dans le guide *Organiser un événement écoresponsable au Palais des congrès de Montréal*, un document destiné aux organisateurs désirant réduire l'empreinte écologique de leur événement. Pratique et concret, ce guide peut être téléchargé à partir du site Internet du Palais : www.congresmtl.com/environnement.

Un cadre réglementaire utile

La Loi sur le développement durable donne à la Société un cadre réglementaire lui permettant de rassembler toutes les actions qu'elle a entreprises à ce titre depuis plusieurs années. En effet, la politique environnementale, le programme d'accompagnement des événements écoresponsables, la certification écologique du bâtiment ainsi que les diverses actions mises sur pied pour le bénéfice de la communauté montréalaise font partie d'un seul et même élan qui découle d'un engagement sérieux en matière de développement durable.

Ce cadre réglementaire permet également à la Société de confirmer son rôle de partenaire majeur d'une industrie touristique prête à contribuer activement au développement durable. Première grande ville du monde à avoir signé la charte en géotourisme de la National Geographic Society, Montréal s'engage dans la voie d'un tourisme valorisant le caractère géographique de la destination, son environnement, sa culture, sa valeur esthétique, son patrimoine et le bien-être de ses habitants.

La Société est fière de pouvoir contribuer à changer le cours des événements en partageant son expérience en matière de développement durable.

La mise en œuvre de la loi sur le développement durable au Palais des congrès de Montréal



1

Objectif gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

La communication constitue l'élément central d'une démarche devant susciter l'adhésion tant du personnel que des sous-traitants et de la clientèle du Palais des congrès en faveur du développement durable. La Société optera pour les activités de communication les plus susceptibles de favoriser la compréhension des enjeux et l'adhésion des principes liés au plan d'action et privilégiera la diffusion de résultats concrets afin de créer un sentiment d'accomplissement et de soutenir l'intérêt en tout temps.

1.1 Objectif organisationnel

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant.

La sensibilisation et l'éducation au concept de développement durable s'inscrivent dans la foulée des démarches entreprises par la Société au cours des dernières années pour faire du Palais des congrès de Montréal un intervenant écologiquement et socialement responsable. Ce processus graduel touchant tout le personnel, les sous-traitants, les partenaires et même les clients est déjà amorcé. La présentation du plan d'action et des seize principes énoncés dans la Loi, au moyen de l'intranet, d'événements et de séances d'information, viendra amplifier et bonifier leur compréhension de cette problématique, laquelle pourra être validée au moyen de sondages subséquents.

1.1.1 Action

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'Administration publique*.

La Société dispose déjà d'outils, d'activités et de canaux de communication bien établis pour faciliter la circulation d'information et assurer la formation continue de ses employés et sous-traitants. Elle les mettra à profit afin d'accentuer et de compléter la sensibilisation du personnel qui œuvre en ses murs et de faire du développement durable une préoccupation quotidienne qui détermine et balise toutes leurs actions.

2

Objectif gouvernemental

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

À titre d'hôte de nombreux congrès scientifiques d'envergure et de vitrine des réalisations québécoises, la Société du Palais des congrès doit assumer son rôle de chef de file. Par conséquent, le Palais des congrès entreprend de se positionner comme une référence parmi les centres de congrès internationaux en matière de développement durable et particulièrement de la tenue d'événements écoresponsables. Il tirera parti de toutes les avenues mises à sa disposition pour actualiser son engagement envers le développement durable.

2.1 Objectif organisationnel

Encourager les démarches et les initiatives visant à faire évoluer l'organisation d'événements écoresponsables.

Le Palais des congrès de Montréal est un lieu d'échanges qui transige avec une clientèle exigeante. De plus, ses activités — qui attirent des participants de partout dans le monde — ont un impact environnemental certain. La Société qui le chapeaute est donc toujours à l'affût de nouvelles approches qui lui donneront une longueur d'avance sur la concurrence tout en réduisant son empreinte écologique. Les événements écoresponsables constituent un avantage de taille dans le contexte actuel et la Société compte bien le conserver en assimilant rapidement les innovations. Cette avenue lui permettra d'améliorer constamment son offre tout en adoptant un comportement socialement responsable au sein de l'industrie du tourisme d'affaires. Le Palais des congrès de Montréal affirmera ainsi son rôle de chef de file et encouragera tant sa clientèle que ses partenaires à participer activement à cette démarche qui changera le cours des événements.

2.1.1 Action

Assurer une vigie des développements dans l'industrie afin d'être au courant des nouvelles technologies et des nouvelles tendances, d'y contribuer en ce qui touche les événements écoresponsables et de s'impliquer comme joueur clé dans l'industrie touristique.

La Société du Palais des congrès mettra en place des mécanismes de veille de l'industrie touristique et des congrès pour se tenir au courant des nouvelles technologies, des approches innovantes, des démarches pertinentes à la tenue d'événements écoresponsables. Elle sélectionnera celles qui sont les mieux adaptées à la poursuite de sa mission et entreprendra d'y collaborer, notamment en ce qui touche les normes et politiques.

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

3

Objectif gouvernemental

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

La Société du Palais des congrès s'assure d'offrir un milieu sain et sécuritaire à son personnel — et ses visiteurs — et elle vise constamment à améliorer les conditions de travail qui y règnent. Elle doit toutefois tenir compte d'un contexte très particulier : il s'y tient des événements publics de grande envergure tout comme des réunions privées ; on y trouve donc en permanence des effectifs aux vocations diverses, ainsi que différents corps de métier pendant des activités de durée limitée. Par ailleurs, de nombreuses entreprises s'y côtoient, certaines à titre de sous-traitant du Palais des congrès, d'autres comme fournisseurs d'exposants, etc. Afin de cultiver des conditions favorisant la santé et la sécurité du travail ainsi qu'une approche préventive, la Société se penchera attentivement sur cette problématique multiforme.

3.1 Objectif organisationnel

Mieux structurer l'approche et les interventions liées à la santé et la sécurité du travail.

La Société souhaite réexaminer les mécanismes d'intervention à l'œuvre au Palais des congrès en ce qui a trait à la santé et la sécurité du travail ainsi qu'à la qualité de vie. Cette démarche sera faite dans un esprit de consultation et permettra de faire la promotion auprès de toutes les parties (employés, sous-traitants, fournisseurs réguliers) d'une approche différenciée afin d'assurer à tous les travailleurs concernés un environnement favorable à la santé et à la sécurité.

3.1.1 Action

Redéfinir les initiatives à prendre ainsi que les structures à privilégier afin de favoriser la prévention.

Si la santé et la sécurité du travail sont des préoccupations constantes au sein de la Société du Palais des congrès de Montréal, il demeure que certains volets doivent être optimisés, notamment le cadre de fonctionnement du comité actuel de santé et de sécurité et le programme de prévention en cas de pandémie, particulièrement pertinent dans un contexte de congrès et colloques internationaux. Toutes les initiatives seront conçues dans le but d'impliquer tant les employés du Palais que ceux des sous-traitants. La Société cherchera à obtenir leur adhésion au moyen d'activités pointues et pertinentes qui créeront un climat de synergie entre les équipes de travail.

Produire et consommer de façon responsable

4

Objectif gouvernemental

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Ces deux éléments représentent des composantes cruciales d'une démarche de développement durable et témoignent au quotidien de l'engagement véritable d'un organisme. La Société du Palais des congrès a étudié de nombreuses avenues d'amélioration et se trouve actuellement à l'étape d'intégration, qui consistera à encadrer et à formaliser sa démarche d'approvisionnement dans l'esprit d'une gestion environnementale.

4.1 Objectif organisationnel

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion au Palais des congrès.

Quand vient le moment de faire la promotion de pratiques écoresponsables au Palais des congrès de Montréal, la Société rencontre un haut degré de complexité en raison de la diversité de ses activités et du degré variable de leur empreinte environnementale. Toutes ses interventions de communication doivent être modulées en fonction des interlocuteurs ciblés : employés administratifs du Palais, sous-traitants participant au fonctionnement de l'immeuble au jour le jour ou fournisseurs concernés par le montage d'événements. Le degré d'engagement et les attentes diffèrent chez chacun, comme chez les clients de passage et les locataires de la galerie commerciale. Tous seront invités à adopter des pratiques conséquentes et respectueuses afin de contribuer, chacun à sa manière et en fonction de ses activités, à soutenir la démarche écoresponsable du Palais des congrès et la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

4.1.1 Action

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*.

La Société envisage l'implantation graduelle au sein de son organisation d'un système de gestion environnementale qui comprendra l'attribution de responsabilités ainsi que l'élaboration de procédures et de procédés, afin d'intégrer des considérations environnementales à tous ses services et activités. Il en découlera des mesures spécifiques qui permettront d'atteindre les objectifs nationaux sur ce plan. Des initiatives s'ajouteront à ce qui se fait déjà, notamment de nouvelles spécifications en ce qui touche les acquisitions ainsi que de nouvelles clauses dans les contrats d'approvisionnement, stipulant des exigences précises en ce qui a trait à la prestation de services des fournisseurs.

Produire et consommer de façon responsable

5

Objectif gouvernemental

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Sur ce point, l'engagement de longue date de la Société du Palais des congrès est reconnu, puisqu'il s'est manifesté dès les travaux d'agrandissement en 2000-2002. La Société a entrepris depuis un processus d'évaluation et de réduction de toutes les fonctions consommatrices d'énergie et de ressources naturelles. Ce mouvement se poursuivra et s'intensifiera dans le cadre du plan d'action.

5.1 Objectif organisationnel

Soutenir l'approche et les objectifs de réduction des ressources liés à la certification environnementale BOMA BEST.

La Société du Palais des congrès s'engage dans une seconde étape de certification environnementale et soutiendra tout son personnel afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, puisque cette démarche impliquera de réduire à nouveau la consommation d'énergie et d'eau dans le cadre des activités du Palais. Soucieuse d'arriver à des résultats probants, la Société a opté pour la certification BOMA BEST, parce que celle-ci impose une démarche objective, aux exigences précises, et qu'elle s'applique spécifiquement aux bâtiments existants. En attachant une importance particulière à la réduction des ressources et de l'énergie utilisées, elle nous permettra de quantifier très exactement l'effet des mesures implantées.

5.1.1 Action

Mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'obtention de la certification BOMA BEST du niveau supérieur à celle actuellement détenue par le Palais.

La Société vise l'obtention de la certification de haut niveau de BOMA BEST dès 2009, ce qui nécessitera un effort supplémentaire considérable afin de réduire la consommation en eau et en énergie du Palais des congrès. Les réductions à réaliser devront être mesurables et démontrables. Cela sera rendu possible par la mise en application de mesures déjà établies au moyen d'analyses menées au cours des dernières années.

Produire et consommer de façon responsable

6

Objectif gouvernemental

Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services.

Placée au cœur d'un dense réseau d'intervenants collaborant à la tenue d'événements de grande envergure, la Société du Palais des congrès est bien positionnée pour influencer ses partenaires et clients et les amener graduellement à adopter des pratiques responsables. Elle a déjà entrepris de « changer le cours des événements » en éduquant et en informant ses interlocuteurs afin qu'ils soient en mesure de prendre des décisions éclairées pour l'accompagner dans sa démarche. La diffusion de son guide *Organiser un événement écoresponsable* constitue un exemple de sensibilisation et la Société poursuivra sans relâche ses efforts en ce sens en multipliant les initiatives axées sur l'écoresponsabilité et la responsabilité sociale.

6.1 Objectif organisationnel

Encourager l'adhésion des clients, des fournisseurs officiels et des sous-traitants à l'écoresponsabilité des événements.

La Société du Palais des congrès a déjà entamé des efforts de conscientisation de ses partenaires à l'écoresponsabilité et s'apprête à aborder la question de manière concrète afin d'entraîner des actions tangibles de leur part. Elle ira au-devant des besoins de ses clients en leur offrant de l'information et les outils nécessaires pour faciliter une prise de décision dans le respect de leurs moyens et de leurs attentes. Quant aux fournisseurs et sous-traitants, ils seront encouragés à viser la rencontre des exigences de la certification québécoise en événements écoresponsables.

6.1.1 Action

Adopter des principes d'écoresponsabilité et de responsabilité sociale dans les liens d'affaire avec les clients, les fournisseurs officiels et les sous-traitants.

En faisant la promotion systématique de son guide *Organiser un événement écoresponsable* et en proposant à sa clientèle des options personnalisées, parfois sans frais, plutôt que de lui imposer des forfaits, la Société du Palais des congrès lui permet d'assimiler véritablement les principes d'écoresponsabilité et de responsabilité sociale. Les clients ont ainsi le loisir de choisir les mesures les plus appropriées à leur mission et à leurs préoccupations sans se faire imposer des méthodes de l'extérieur qui ne contribueraient pas nécessairement à l'évolution de leurs pratiques et ne répondraient pas à leurs besoins. Le Palais des congrès doit bien comprendre les objectifs des organisateurs d'événements pour les appuyer, les conseiller efficacement et les encourager à aller toujours plus loin sur la voie du développement durable, d'un événement à l'autre.

Pour leur part, les fournisseurs officiels et les sous-traitants verront leurs contrats modifiés progressivement. Des objectifs réalistes seront définis préalablement afin de leur permettre de s'adapter aux nouvelles exigences du Palais en ce qui a trait à la tenue d'événements écoresponsables et ils seront encouragés à les dépasser.

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

7

Objectif gouvernemental

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Dans cette perspective, la Société du Palais des congrès de Montréal compte exercer une influence positive sur ses partenaires pour contribuer significativement à l'épanouissement des associations ou comités voués au développement durable. Elle pourra également contribuer à leur réflexion sur le sujet afin de leur faire profiter de son expérience en organisation d'événements écoresponsables.

7.1 Objectif organisationnel

Encourager l'adoption de pratiques de développement durable par les partenaires de la Société du Palais des congrès.

En tant qu'organisme public, la Société du Palais des congrès de Montréal se fait un point d'honneur d'assumer ses responsabilités en matière de développement durable. Cela inclut notamment de donner l'exemple afin d'influencer ses partenaires associatifs dans l'évolution de leurs pratiques et de les encourager à établir des objectifs communs dans l'espoir de créer une forte synergie en faveur du développement durable.

7.1.1 Action

Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action environnemental de l'industrie touristique montréalaise en collaboration avec Tourisme Montréal.

La Société du Palais des congrès de Montréal entend poursuivre sa participation au comité Vert mis sur pied par Tourisme Montréal. Elle fera également la promotion du plan d'action environnemental que ce comité a élaboré auprès de ses partenaires, ses employés, ses fournisseurs et ses clients pour qu'il soit mis en œuvre rapidement et efficacement, grâce à la contribution de tous les intervenants concernés dans le milieu touristique montréalais.

7.1.2 Action

Faire la promotion du plan d'action en développement durable auprès des partenaires associatifs.

Le plan d'action en développement durable de la Société du Palais des congrès fera l'objet de promotion auprès de partenaires tels que Tourisme Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, l'AIPC, BOMA et des associations professionnelles ciblées telles que Meeting Professionals International (MPI), afin que ceux-ci soient en phase avec l'évolution du Palais sur ce plan. Ils seront régulièrement informés des initiatives qui découleront du plan d'action.

Favoriser la participation à la vie collective

8

Objectif gouvernemental

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

La Société du Palais des congrès de Montréal souhaite sensibiliser ses employés et ceux de ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants à l'importance du travail bénévole et de l'engagement communautaire. Elle le fera en soulignant des problématiques spécifiques à la métropole québécoise comme l'itinérance, l'enfance défavorisée et autres. Tout au long de l'année, avec un accent particulier à certains moments charnières, elle les encouragera à faire des gestes qui font une différence et à s'impliquer personnellement.

8.1 Objectif organisationnel

Favoriser les activités permettant aux employés d'acquérir une philosophie d'entraide et de s'impliquer dans leur milieu.

De nombreuses possibilités s'offrent à qui désire manifester de l'entraide sociale dans une grande ville comme Montréal. La Société du Palais des congrès de Montréal saisira les occasions pertinentes qui se présentent à elle de par sa vocation. Elle initiera également des activités qui permettront à ses employés et au personnel de ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants d'apporter leur aide de la manière qui leur convient le mieux.

8.1.1 Action

Maintenir et élaborer des activités d'entraide sociale qui font appel aux employés du Palais des congrès et à ceux de ses fournisseurs officiels et sous-traitants.

La Société du Palais des congrès de Montréal accentuera ses activités d'entraide instaurées au cours des dernières années — la campagne Entraide, la Journée Coup de pouce — en visant une augmentation de la participation, notamment en invitant les employés des fournisseurs, des partenaires et des sous-traitants à s'impliquer et à faire la différence afin de prendre conscience du bien collectif généré par la collaboration et l'entraide. Les objets neufs laissés par les organisateurs de congrès et la nourriture intouchée pendant des réceptions continueront d'être redirigés vers des organismes pouvant en faire profiter des personnes démunies.

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

9

Objectif gouvernemental

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

La formation de la main-d'œuvre et le développement des compétences représentent des atouts essentiels à la continuité des activités du Palais des congrès de Montréal et à l'implantation du plan d'action en développement durable. La Société du Palais des congrès de Montréal entend poursuivre ses investissements habituels en formation continue destinée à ses propres employés et étendre le rayon d'action de ses séances de formation.

9.1 Objectif organisationnel

Instiller aux sous-traitants la vision de la Société du Palais des congrès de Montréal en ce qui touche la formation, qui constitue un facteur incontournable du développement durable.

Le Palais des congrès est largement tributaire de la qualité de la prestation de travail des employés de ses sous-traitants, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'implanter de nouvelles manières de faire, ainsi que l'exige le plan d'action en développement durable. La Société envisage par conséquent de faire la promotion de la formation auprès de ces employeurs afin qu'ils se mettent au diapason du Palais et que la philosophie du développement durable puisse se répandre dans toutes ses strates d'activités. Dans un échange de bons procédés, la Société s'inspirera en retour des bonnes pratiques initiées par ces partenaires et implantera les plus prometteuses auprès de son personnel.

9.1.1 Action

Établir des incitatifs contractuels à la formation continue pour les sous-traitants du Palais des congrès de Montréal et leur proposer d'inclure leurs employés dans les formations pertinentes offertes au Palais.

La Société du Palais des congrès de Montréal est prête à s'investir pour garantir la qualification des effectifs qui contribuent à ses opérations. Dans cet esprit, elle veillera à ce que les employés de ses sous-traitants puissent participer aux formations mises sur pied à l'interne lorsque cela s'avère pertinent. Elle s'assurera également que les avantages contractuels accordés aux sous-traitants pour la formation de leur personnel bénéficieront aux travailleurs œuvrant au Palais des congrès.

Objectifs gouvernementaux non retenus dans le Plan d'action de développement durable



Objectifs non retenus

Objectifs gouvernementaux non retenus	Justifications
<ul style="list-style-type: none"> 2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec. 9. Appliquer davantage d'écoconditionnalités et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières. 13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions. 15. Accroître le niveau de vie. 18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux. 19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones. 20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience. 22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. 25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions. 27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population. 	<p>Cet objectif gouvernemental ne correspond pas au champ habituel d'intervention de l'organisation. Le premier Plan d'action ne précise donc pas d'action spécifique en ce sens.</p>
<ul style="list-style-type: none"> 5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences. 21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique. 26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail. 	<p>Cet objectif gouvernemental ne relève pas des compétences (responsabilités) dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions spécifiques soient entreprises à cet effet dans notre premier Plan d'action de développement durable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> 12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable. 	<p>Les efforts de la Société favorisant l'organisation d'événements écoresponsables contribuent indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le premier Plan d'action ne présente donc pas d'action spécifique additionnelle.</p>
<ul style="list-style-type: none"> 14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle. 	<p>Les conditions de travail en vigueur à la Société énoncent déjà comment l'organisation concourt à l'atteinte de cet objectif gouvernemental.</p>
<ul style="list-style-type: none"> 17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé. 	<p>Les efforts réalisés par la Société pour augmenter ses revenus autonomes contribuent indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le premier Plan d'action ne présente donc pas d'action spécifique additionnelle.</p>
<ul style="list-style-type: none"> 11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services. 16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables. 	<p>Les ressources financières et humaines requises pour contribuer à cet objectif gouvernemental seront utilisées de façon plus efficiente dans la réalisation des autres priorités de l'organisation ou des autres actions du Plan d'action. Le premier Plan d'action ne présente donc pas d'action s'y rapportant.</p>